

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20160624-CG-2016-3-7-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication : 01/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation Ludovic LIONS,  
chef du service administratif de l'Assemblée



Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

**Extrait des délibérations**  
du Conseil départemental

N° CG-2016-3-7-2

**Séance du** vendredi 24 juin 2016

## **MODIFICATION DES STATUTS DU PÔLE D'ARCHEOLOGIE INTERDEPARTEMENTAL RHENAN**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme FUCHS donne procuration à M. BECHT.  
Mme GROFF donne procuration à M. WITH.  
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.  
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU les articles L 522-7 et suivants du code du Patrimoine,
- VU le rapport et la délibération sur l'approbation des statuts du PAIR en date du 23 juin 2006 (CG-2006/III-7è/11),
- VU la proposition de nouveaux statuts du PAIR, transmis au Département en date du 5 avril 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Adopte les nouveaux statuts du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan en intégrant les évolutions récentes en termes de missions, de dénomination et d'adresse, tels que joints en annexe à la présente délibération.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité